PERMIS DE FEU
Permis de Travail par Points Chauds
N°

Le permis de feu est établi dans un but de prévention contre les dangers occasionnés lors des travaux par points chauds. Il est délivré par le chef d'entreprise ou son représentant qualifié. Il est nécessaire pour tout travail de ce type qu'il soit réalisé par le personnel de l'entreprise ou par celui d'une entreprise extérieure. Il ne concerne pas les travaux effectués à des postes de travail permanents de l'entreprise.

DEMANDEUR (Chef d'entreprise ou son représentant qualifié)
Nom - Prénom : .....
Fonction : .....

EXÉCUTANT (Responsable de l'intervention)
Service de l'entreprise .....
ou Entreprise extérieure .....
Représentant qualifié .....

DATES D'UTILISATION

DU	../../..	../../..	../../..	../../..	../../..
AU	../../..	../../..	../../..	../../..	../../..

PERSONNEL INTERVENANT
Responsable de la sécurité générale de l'opération : .....
Personnes exécutant le travail : .....

DESCRIPTION DES TRAVAUX
Lieu d'exécution des travaux : .....
☐ Soudage au chalumeau
☐ Découpage au chalumeau
☐ Meulage - Ponçonnage
☐ Soudage électrique
☐ Découpage électrique
☐ Autres (préciser) .....
Description détaillée des travaux : .....

SÉCURITÉ & CONSIGNES

RISQUES PARTICULIERS	CONSIGNES PARTICULIERES
PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES	MOYENS DE PROTECTION
Moyens d'alerte et de 1ère intervention à proximité du lieu de travail	Numéros de téléphone des secours Préciser le lieu et la nature du sinistre ou de l'accident. Dans tous les cas, ne raccrochez pas le premier et prévoyez des personnes pour guider les secours.

Lire attentivement les instructions de sécurité au dos du permis feu

SIGNATURES

Demandeur	Responsable sécurité	Exécutant
Date : ..... Nom : ..... Visa :	Date : ..... Nom : ..... Visa :	Date : ..... Nom : ..... Visa :

Jaune : Demandeur - **Bleu** : Responsable de la sécurité - **Vert** : Exécutant

[Fiche technique]

Permis de feu

Réf. 130054

Obligatoire pour tous travaux par points chauds.
50 formulaires de 3 exemplaires.

Caractéristiques techniques

Marque	Cordia
Dimensions	A4
Couleur	Rouge, Blanc
Stérile	Non sterile
Conforme 10g	Non
Matière	
Unité de vente	50 formulaires de 3 exemplaires
Normes et Certification	Arrêté du 19 mars 1993, article R237–8 du code du travail.
Classification	Non concerne
Partie du corps	
Poids du produit	0.57

Photos

PERMIS DE FEU
Permis de Travail par Points Chauds
N°

PERMIS DE FEU
Permis de Travail par Points Chauds
N°
CONSIGNES DE SÉCURITÉ
RECOMMANDATIONS IMPORTANTES